



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du SMICTOM du Chinonais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/01/2021,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	DAUCE STEPHANIE	01/07/2024
2	ROBIN ALEXANDRA	01/07/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 : Madame la Secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.



Fait à Chinon, le 21/06/2024
Président,

Philippe MASSARD

Le Président,

○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.